



## Formations en NUTRITION ET MICO NUTRITION

par **Nicolas ROUIG**

En webinaire (à distance) ou Paris 4<sup>ème</sup>

**FORMATION GLOBALE + COACHING (5 journées + coaching 2 mois): 1250€ TTC**

Le règlement de l'ensemble de la formation de 5 jours donne accès à un accompagnement de 2 mois avec Nicolas Rouig (4 appels ou emails, avec cas de patients réels, entre juin et Juillet 2021)

Ou cochez la/les case(s) des séminaires auxquels vous souhaitez participer :

**Gestion du poids – stress, hormones et biologie : menus, analyses sanguines, suivi**

**Dimanche 8 novembre 2020 (webinaire)**

**de 9h00 à 17h30**

**Tarif : 250€ TTC**

-----

**Inflammations – Carences et excès macro/micro nutritionnels – Nutrition du sport**

**Dimanche 10 janvier 2021 (webinaire)**

**de 9h00 à 17h30**

**Tarif : 250€ TTC**

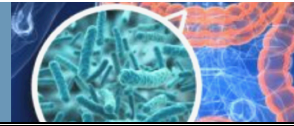
-----

**Troubles Digestifs – Foie, microbiote, Immunité et nutrition (2 jours)**

**Samedi 27 mars et Dimanche 28 mars 2021 (2 jours en webinaire )**

**de 9h00 à 17h30**

**Tarif : 400€ TTC**



**SUIVI ET COACHING ALIMENTAIRE** (présentiel a Paris 4<sup>ème</sup>)

Comment accompagner son patient et les étapes de son changement ?

**Dimanche 02 mai 2021**

**de 9h00 à 17h30 / Tarif : 250€ TTC**

**LES PROGRAMMES DÉTAILLÉS FIGURENT SUR LE SITE INTERNET [www.nicolas-rouig.fr](http://www.nicolas-rouig.fr)**

**Les formations en nutrition et micro nutrition ont lieu a distance (webinaire) ou au :**  
**96, rue de Rivoli 75004 Paris (cabinet médical - 2<sup>ème</sup> étage)**  
**M° : Chatelet ou Hôtel de Ville**

*Renvoyer ce bulletin et le contrat complétés au 96, rue de Rivoli 75004 Paris avec votre/vos chèque(s) de règlement à l'ordre de : « **Nicolas Rouig Energie** »*

Je soussigné(e),  Monsieur,  Madame

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

PROFESSION (et/ou école de formation, si étudiant) : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

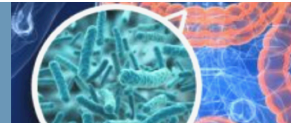
**m'engage à respecter le contrat ci-après** et m'inscris aux formation(s) de Nicolas Rouig.

Je joins :  un chèque  deux chèques  trois chèques

d'un montant total de.....€, en fonction des séminaires cochés ci-dessus (tarifs TTC).

Le (date du jour) :

Signature du stagiaire :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE Nicolas Rouig Energie – Convention de formation N

Entre : **Nicolas Rouig Energie - 96, rue de Rivoli 75004 Paris - RCS Paris 838 694 289 - SARL au capital de 4000€.** Toute correspondance à lieu par courrier postal, ou par email : [nicolas.rouig@gmail.com](mailto:nicolas.rouig@gmail.com)

Et :

**NOM – Prénom (ci-après nommé le stagiaire) :**

**OBJET : SEMINAIRE DE NICOLAS ROUIG -**

### **Nature et caractéristiques**

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement des connaissances. Elle se déroule sur un stage de 1 journée minimum selon le programme :

- Présentation des principes de base  
Applications techniques - Pratiques, -  
Modalités d'évaluation des acquis de la formation

### **Niveau de connaissances préalables nécessaire et prérequis**

Afin de suivre au mieux l'action de formation complète sus visée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation :

Un minimum de 3 ans d'études en école de MTC ou une formation en Naturopathie, diététique DU ou DE , ou un diplôme de Docteur en médecine.

### **Organisation du stage et dispositions financières**

Effectif stagiaires : minimum 4, maximum 30

Le stage aura lieu a distance (webinaire) ou au **96, rue de Rivoli 75004 Paris** (cabinet médical 2<sup>ème</sup> étage) sauf cas de confinement national auquel cas une téléconférence-webinaire sera organisée

Horaires : 9h à 12h30 puis de 14h00 à 17h30 la formation est délivrée par Nicolas Rouig .

Le programme est accessible lors de l'inscription, il est annexé sur le site [www.nicolas-rouig.fr](http://www.nicolas-rouig.fr) et envoyé par mail au stagiaire après réception du dossier d'inscription complet signé par le stagiaire.

Le prix du stage est de 250 euros / jour – l'ensemble de la formation : 1250 euros TTC (le règlement de la formation globale de 5 journées donne accès à 4 échanges-coaching post formation, par emails ou téléphone).

Le règlement s'effectue de la façon suivante : 1 chèque de 250 euros/journées ou plusieurs

chèques si montant plus élevé, à la signature de la convention (encaissé à l'issue de la première session),ou un virement global sur le compte de Nicolas Rouig Energie :

IBAN: FR76 3000 4001 2100 0100 48 61 494

BIC : BNPAFRPPXXX

en précisant votre nom et l'intitulé de la (ou des) formation(s).  
Une facture sera émise au nom de chaque stagiaire à la fin de la formation.

### **Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme et s'il n'est pas possible de trouver une autre date, l'organisme rembourse les stagiaires. Compte tenu de la progression de la formation, il est impératif de suivre le stage dans son intégralité. En cas d'interruption de la formation par le stagiaire ou d'absence à un stage ou une partie d'un stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, il sera exclu du stage sans aucun remboursement. Un stagiaire ayant manqué un stage par suite de force majeure dûment reconnue, peut le rattraper lors d'un prochain stage, en fonction des possibilités de l'organisateur. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée.

### **Règlement intérieur**

Chaque stagiaire doit suivre intégralement le stage dans son entier. La progression de l'enseignement ne permet pas de manquer une partie du stage. En cas de manquement aux règles d'hygiène, de sécurité ou de conduite incompatible avec la tenue du cours, le stagiaire peut être exclu sans dédommagement. Le règlement intérieur est accessible sur le site : [www.nicolas-rouig.fr](http://www.nicolas-rouig.fr)

Sauf avis exprès du formateur, **les appareils photos et caméras sont interdits ainsi que l'enregistrement du webinaire.** Leur usage non autorisé entrainera l'expulsion immédiate et définitive du stagiaire et le montant total de la formation sera encaissé.

### **Délaï de rétractation**

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire a un délai de 15 jours pour se rétracter. En cas d'annulation, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute annulation faite moins de 15 jours avant la formation, Nicolas Rouig Energie se réserve le droit de garder des frais d'inscription de 50€/journée.

### **Droit d'accès et de rectification de vos données personnelles**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du traitement des données à caractère personnel et accepte que ses données soient collectées et traitées. Si le stagiaire souhaite bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, il peut en faire la demande à : **Nicolas Rouig - 96, rue de Rivoli 75004 Paris**

### **Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à PARIS,

Le (date du jour) :

Signature du stagiaire :